

Le 16 novembre 2022

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2022-378

Mission de maîtrise d'œuvre relative à  
l'aménagement du secteur de la plage au pôle  
touristique de Villerest

Avenant n°3 avec le groupement REALITES  
BUREAU D'ETUDES (mandataire) / REALITES  
ENVIRONNEMENT SARL

Certifié exécutoire	21 NOV. 2022
Reçu en préfecture	18 NOV. 2022
Publié	21 NOV. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2194-1-4°, R.2194-2 à R.2194-4 et R2194-10 du code de la commande publique, portant sur les prestations supplémentaires aux marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et plus particulièrement la compétence facultative « Enseignement supérieur, recherche, formation » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les avenants aux marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, quels que soient le montant, l'objet, la nature ou le mode de passation du marché initial ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du secteur de la plage au pôle touristique de Villerest attribué au groupement REALITES BUREAU D'ETUDES (mandataire)/REALITES ENVIRONNEMENT SARL par décision du Président du 5 septembre 2022 ;

Considérant qu'au cours des travaux d'aménagement du secteur de la plage au pôle touristique de Villerest, des prestations supplémentaires ou modificatives s'imposant ou demandées par le maître d'ouvrage ont été actées et que ces travaux ont nécessité la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre supplémentaires ;

Considérant qu'il convient d'acter ces prestations supplémentaires par voie d'avenant ;

## DECIDE

- D'approuver l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du secteur de la plage au pôle touristique de Villerest avec le groupement REALITES BUREAU D'ETUDES (mandataire) / REALITES ENVIRONNEMENT SARL ;
- De préciser que cet avenant porte sur la réalisation de prestations supplémentaires de maîtrise d'œuvre pour un montant de + 3 876,00 € HT, correspondant à une augmentation de 6,4% du montant initial du marché ;
- De préciser que le marché de maîtrise d'œuvre est ainsi porté à un montant global et forfaitaire de 86 807,00 € HT.

Par délégation du Conseil communautaire,  
Pour le Président et par subdélégation,  
**Jacques TRONCY**

Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

